

**PHOTO  
RECENTE**  
Mettre vos noms et  
prénoms au dos  
de la photo

**Document à retourner au :**  
Conseil général du Val d'Oise  
Direction des Personnes Agées  
Bâtiment I  
2 Avenue du Parc- BP 10215  
95024 CERGY PONTOISE CEDEX

réserve au service instructeur

**DEMANDE DE CARTE AMETHYSTE GRATUITE**  
**Seuls les anciens combattants et les veuves de guerre peuvent cumuler les cartes améthystes "gratuité" et Rubis**

Première demande                       Demande de renouvellement à faire parvenir 2 mois avant la date de fin de votre carte, expirant le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE COMPLETE \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**CATEGORIES DE BENEFICIAIRES**                      **JUSTIFICATIFS A JOINDRE A L'APPUI DE LA DEMANDE**

Joindre la photocopie de l'avis de non imposition pour les titulaires non imposables ou un chèque de 15 € accompagné du certificat de paiement ci-joint pour les titulaires imposables, ainsi que :

ANCIENS COMBATTANTS âgés de 65 ans et plus

- ◆ Photocopie de la carte d'ancien combattant
- ◆ Photocopie de la carte d'identité en cas de première demande

PERSONNES TITULAIRES D'UNE PENSION DE VEUVE DE GUERRE en

- ◆ Photocopie du livret de veuve de guerre
- ◆ Photocopie de la carte d'identité en cas de première demande

Application de l'article L43 du code des pensions  
Militaires et victimes de guerre, âgées de 65 ans et plus,

FAIT A \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 6/1/78, vous devez savoir que :  
- un défaut de réponse de votre part peut entraîner un retard dans l'instruction de votre dossier,  
- vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations.  
Pour ce faire, vous devez vous adresser à Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise.

Signature du demandeur

**VOIR AU VERSO =>**

## LA CARTE AMETHYSTE GRATUITE

**La carte Améthyste gratuite permet à son porteur de circuler gratuitement sur les lignes SNCF et RATP Paris et Banlieue**

### LES BENEFICIAIRES

- **les anciens combattants dès 65 ans** : Pour une première demande, joindre impérativement une copie de la **carte du combattant** délivrée par l'ONAC (office national des anciens combattants et victimes de guerre) ainsi qu'une copie de la **carte d'identité**.
- **Les personnes titulaires d'une pension de veuve de guerre dès 65 ans** : Pour une première demande, joindre impérativement une copie du **livret de pension militaire** d'invalidité et des victimes de guerre. La désignation de la pension doit préciser « VEUVE » ainsi qu'une copie de la **carte d'identité**.

### LA PARTICIPATION

**Sont soumis à une participation financière de 15 € par carte les anciens combattants et les veuves de guerre imposables sur les revenus ou dont l'imposition dépasse le seuil de non mise en recouvrement fixé à 61€.**

L'examen de cette condition est réalisé à la lumière de la ligne « **Impôt sur le revenu net avant corrections** » de votre avis d'imposition.

*Exemple :*

- « **impôt sur le revenu net avant corrections** »  $>$  à 61 € = **Participation de 15 € par carte**
- « **impôt sur le revenu net avant corrections** »  $<$  ou  $=$  à 61 € = **Pas de participation**

L'avis d'imposition doit systématiquement être joint à toutes les demandes de cartes de transport.

### LES REGLES D'UTILISATION

- La carte Améthyste gratuite peut être cumulée avec la carte Rubis uniquement pour les anciens combattants ou les titulaires d'une pension de veuve de guerre,
- En cas de **perte ou de vol** aucune nouvelle carte ne sera délivrée.
- **Aucun échange** ne sera accepté en cours de validité.
- La demande de renouvellement doit être déposée ou envoyée par la poste au service transport – Direction des personnes âgées – **2 mois avant la date d'expiration de votre carte.**

*Exemple : date d'expiration de votre carte est le 01/11/09, votre demande doit être réceptionnée avant le 15/09/2010 pour un renouvellement au 01/11/2010.*

**Pour toute information complémentaire, le service cartes de transport est à votre disposition**

**Tél : 01 34 25 36 18 ou 01 34 25 36 48**

**Horaires d'accueil du public :**

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h00**

**FERMETURE LE MERCREDI**